

LIGUE DE BILLARD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Siège social : 26 rue de Crimée - 69001 LYON

Site internet : <http://www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr>

Adresse mail : tresorier@billard-auvergne-rhone-alpes.com

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2018 / 2019

TABLE DES MATIERES

A – Tarif des Cotisations et Règlement Financier	3
A1 – Tarif des Cotisations	3
A2 – Règlement Financier	3
B – Barème de la Ligue pour les compétiteurs	4
B1 – Barème de la Ligue	4
B2 – Déplacement Américain	5
B2.1 – Finales de District et de Ligue	5
B2.2 – Phases Qualificatives-Tournois Nationaux – Coupe de France	5
B2.3 – Finales de France Juniors N1 et Féminines	5
B2.4 – Compétitions Internationales	5
B3 – Déplacement Blackball	6
B3.1 – Finales de District et de Ligue	6
B3.2 – TN et Coupe de France par équipe	6
B3.3 – Finales de France	6
B3.4 – Compétitions Internationale	6
B4 – Déplacement Carambole	7
B4.1 – Finales de District et de Ligue	7
B4.2 – Finales de France	7
B4.3 – Finales de France par équipe	7
B4.4 – Tournois Nationaux Masters	7
B5 – Déplacement Snooker	8
B5.1 – Finales de District et de Ligue	8
B5.2 – Compétitions Nationales	8
B5.3 – Finales France par équipe	8
C – Dotations aux clubs	9
C.1 – Organisations TN, Finales de France	9
C.2 – Nouvelle licence – de 15 ans	9
C.3 – Nouvelle affiliation à la FFB	9
C.4 – Organisation d’une AG Ligue	9
C.5 – Organisation Finale de Ligue Blackball	9
C.6 – Récompenses pour Finale de Ligue	9
D – Barème de la Ligue pour les dirigeants et arbitres	10
D1 – Barème de la Ligue	10
D2 – Frais de déplacement des dirigeants	10
D3 – Frais de déplacement des arbitres (Carambole et BAP)	10
E – Délégation de dépenses	11
F – Demande de remboursement	11

A – Tarif des Cotisations et Règlement Financier

A1 – Tarif des Cotisations :

	PART FFB	PART LIGUE	MONTANT TOTAL
AFFILIATION CLUB *	50,00 €	100,00 € *	150,00 €
LICENCE de + de 21 ans	43,00 €	21,00 €	64,00 €
LICENCE de - de 21 ans	9,00 €	9,00 €	18,00 €
LICENCE Découverte + 21ans	28,00 €	13,00 €	41,00 €

La licence indépendante n'existe plus. (Voir détails et explications sur le site de la FFB)

A2 – Règlement Financier :

A2.1 : Il est obligatoire, pour obtenir un remboursement ou le paiement d'une facture de fournir à la Ligue un RIB. Il est donc impératif, pour les personnes concernées, qu'à la 1^{ère} demande, ou en cas de changement de compte bancaire de fournir ce RIB.

A2.2 : Concernant le remboursement d'un compétiteur, il sera fait exclusivement à son club d'appartenance. C'est donc au club de présenter à la Ligue la demande de remboursement, de fournir tous les justificatifs nécessaire au remboursement, et pour autant, quand il s'agit du sportif, obtenir un accord préalable du responsable de la discipline.

A2.3 : La Ligue se réserve le droit, à n'importe quel moment, de faire toutes les modifications des présentes dispositions, définies ci-dessus et ci-dessous qui s'imposeraient en fonction de la situation financière de l'Association.

A2.4 : A partir du moment où vous présentez une facture, une demande de remboursement, la Ligue considère que vous avez lu ces Dispositions Financières dans leur intégralité.

B – Barème de la Ligue pour les compétiteurs.

B1 – Barème de la ligue.

Pour tous les compétiteurs recevant un remboursement Fédéral, la ligue participera à 33 % de la base du barème ci-dessous, à condition de fournir à la ligue le justificatif fédéral du remboursement.

Il est sur la base du Barème Fédéral.

Les frais kilométriques = 0,23€ le km - la nuitée = 27,40€ - le repas = 13,70€.
(Les péages sont inclus dans les frais kilométriques)

Pour tous les autres compétiteurs, le barème est sur une base d'un forfait :

En km Aller et Retour, en partant de la ville du club, et en arrivant dans la ville de la compétition.

< à 300 km : pas de remboursement

De 301 à 500 km : **50€**

De 501 à 600 km : **60€**

De 601 à 700 km : **70€**

De 701 à 800 km : **80€**

De 801 à 900 km : **90€**

De 901 à 1000 km : **100 €**

> à 1001 km : **150 €**

Dans tous les cas, les demandes de remboursement devront obligatoirement passer par le responsable sportif de la discipline pour un accord préalable.

B2 - Américain:

B2.1 – Finales de District et de Ligue

Pas de prise en charge par la Ligue

B2.2 – Phases qualificatives – Tournois Nationaux – Coupe de France

Pas de participation de la Ligue, sauf en cas d'un remboursement FFB, où la ligue prendra 33% des frais restants.

B2.3 – Finales des championnats de France (Juniors, N1 et Féminines)

La Ligue prenant 33% des frais restants, selon le barème de remboursement FFB.

B2.4 – Compétitions Internationales :

B2.4.1 Championnats d'Europe Individuels Homme & Femme :

Il est prévu par la FFB un système d'enveloppes dégressifs. (Voir les D.F. de la FFB). Dans le cas d'une sélection par la CNA d'un joueur de notre Ligue, la Ligue étudiera la demande, si elle est faite au préalable.

B2.4.2 Championnat d'Europe par équipe :

Voir les dispositions Financières de la FFB. Mais pour une équipe qualifiée par la CNA, une aide de la Ligue pourra être étudiée, si la demande est faite au préalable.

B2.4.3 Championnat du Monde

La CNA étudiera au cas par cas les demandes de budgets de joueurs qualifiés à un championnat de niveau mondial sanctionné par les fédérations dont la FFB est membre (EPBF - WPA - WCBS). Dans le cas d'une sélection par la CNA d'un joueur de notre Ligue, la Ligue étudiera la demande, si elle est faite au préalable.

B3 – Déplacements Blackball

B3.1 - Finales de District et de Ligue :

Pas de prise en charge par la Ligue

B3.2 – Finales de France :

Les champions de Ligue individuels sont défrayés sur la base du barème de la Ligue en B1.
L'équipe Championne de Ligue, qualifiée pour la Finale de France : 200€ de dotation

B3.3 – Tournois Nationaux et Coupe de France par équipe :

Pas de participation de la FFB, et pas de participation de la Ligue.

B3.4 - Compétitions Internationales :

La FFB prend en charge les frais des joueurs à partir de l'aéroport. La Ligue prend 100% des frais du domicile à l'aéroport au tarif de la SNCF 2^{ème} classe.

B4 – Déplacements Carambole

B4.1 - Finales de District et de Ligue

Pas de prise en charge par la Ligue

B4.2 - Finales de France

Pour chaque joueur, qualifié pour une Finale de France, la Ligue verse une aide forfaitaire par Finale en fonction des km Aller et retour. (voir barème de la Ligue en B1)

B4.3 - Finales de France par équipe

B4.3.a - Coupe des Provinces / Equipe de Ligue

Convocation des joueurs par la commission sportive.

Pas de participation Fédérale.

Les kilomètres sont calculés sur la base d'1 ou 2 voitures maximum, au départ du siège de la Ligue, ou du lieu de rencontre des joueurs. (Selon le barème de remboursement)

Part ligue 100%

B4.3.b – Championnats par équipes, Jeu de Série, 3 bandes et 5 quilles

Les équipes de clubs finalistes aux finales de France, bénéficient du barème fédéral auquel s'ajoute :

- 3B D1 et D2 + 5 quilles D1 = 300€ de dotation de la Ligue par équipe finaliste
- JDS D1 à D5 et 3B D3, D4 et D5 = 200€ de dotation de la Ligue par équipe finaliste

B4.3.c - Jeunes équipes de clubs (Challenge Dreher)

Les équipes de jeunes finalistes aux Finales de France, bénéficient du barème fédéral.

Si une équipe de notre Ligue s'engage, faire une demande préalable au CD de la Ligue pour une éventuelle participation aux frais de l'équipe pour les qualifications.

B4.4 – Tournois Nationaux :

Pas de participation de la ligue.

B5 - Snooker

B5.1 - Finales de District et de Ligue

Pas de prise en charge par la Ligue

B5.2 - Compétitions Nationales :

Phases de qualifications :

Pas de participation de la Ligue.

Phases finales :

La FFB participera selon le barème de remboursement multiplié par le nombre de jours de compétition. Les kilomètres sont calculés du club d'appartenance au club organisateur.

La Ligue participe à 33% de la somme restante, à la charge du ou des joueurs, divisée par le nombre de joueurs. Les kilomètres sont calculés du domicile au club organisateur, si plusieurs joueurs, sur la base de 4 personnes par voiture, au départ du domicile.

B5.3 - Championnat de France par équipe :

Pas de participation de la Ligue.

C - Dotations aux Clubs (Subventions)

C1 Organisations de Finales de France, de Championnats de France ou de Tournois nationaux(TN) :

- Demande d'organisation : toute demande d'organisation doit recevoir l'accord préalable de la commission sportive concernée et du Bureau de la Ligue.
- Subvention : Pour chaque organisation, le club percevra de la ligue une aide de 600€ (maximum) dans la limite de 2 organisations dans la saison par club. Les clubs doivent faire une demande préalable au Comité Directeur de la Ligue, accompagnée d'un prévisionnel financier. A l'issue de la compétition, le club transmettra le bilan financier de la manifestation, et au regard de ce bilan la Ligue débloquera aussitôt un virement de la subvention accordée.

Cas particulier : Pour une manifestation d'envergure internationale la Ligue étudiera chaque demande et statuera.

C2 La ligue souhaite encourager par une aide financière les clubs qui ont une section spéciale jeune à l'intérieur de leur école de billard..

Un montant forfaitaire maximum de 300 € pourra être attribué aux clubs qui en feront la demande. Cette demande devra préciser le nombre de licenciés jeunes, les jours et horaires des cours, et sera conditionnée à la labellisation FFB de l'école du club.

C3 Nouvelle affiliation de club à la FFB, la Ligue remboursera la part Ligue (100€) de cette nouvelle affiliation, uniquement en cas de création d'un nouveau club, à condition du renouvellement de l'affiliation l'année suivante. Faire la demande à la Ligue dès le renouvellement.

C4 Dotation au club organisateur d'une AG de ligue d'une subvention minimale de : 150 €, pour aider à équilibrer le budget d'une telle organisation.

C5 Dotation de 300€ au club organisateur d'une finale de Ligue Blackball.

C6 Financement des récompenses des finales de ligue : Dotation de 21€ au club organisateur par finale de ligue, joindre impérativement les factures à la demande de subvention pour obtenir la dotation.

D - Barème de la ligue pour les dirigeants et arbitres

D1 – Barème de la ligue.

- Les frais kilométriques = 0,23€ le km
- Les péages
- La nuitée = 27,40€
- Le repas = 13,70€.
- Le parking à courte durée (dans la limite de 5€ par jour)

D2 – Frais de déplacement des dirigeants.

En général, le remboursement des frais de déplacement des dirigeants, sans justificatif, se fait sur la base du barème de remboursement de la Ligue, ou sinon sur justificatif.

Les frais de déplacement des Dirigeants de la Ligue missionnés par le Président ou le Comité Directeur, sont pris en charge à 100% des frais réels, dans une limite fixée à 25€ pour les repas et 55€ pour la nuitée, en fournissant impérativement les factures et justificatifs. En cas de dépassement, il faut demander un accord préalable auprès du Bureau.

Les membres du Comité Directeur présents, pour une réunion de ce dernier, sont remboursés pour leur déplacement ainsi que pour l'AGO, ou une AGE, sur la base du Barème de remboursement de la Ligue ci-dessus

D3 - Frais de déplacement des Arbitres (Carambole et BâP)

Pour tous les arbitres convoqués officiellement par la **Commission d'Arbitrage de la Ligue** pour les finales de ligue, les finales de France et les tournois nationaux, les frais de déplacement sont pris en charge à 100%, sur la base du Barème de remboursement de la ligue ci-dessus.

E - Délégation de dépenses.

Toutes dépenses supérieures à 500€, hors fonctionnement de la ligue, doivent être validées par le comité directeur.

Concernant ces dépenses, cela doit toujours faire l'objet d'un bon de commande édité par la ligue. Une facture qui arrive à la ligue doit obligatoirement être rapprochée du bon de commande. Sans quoi, la facture ne sera pas payée. En accord avec le bureau, le bon de commande peut être édité par le Président, le Secrétaire ou le Trésorier. Dans tous les cas le bon de commande doit arriver chez le Trésorier.

Pour les responsables du comité directeur qui ont la gestion d'un budget, et qui ont le besoin de passer par un sous-traitant, ils doivent aussi le faire en éditant un bon de commande, et transmettre ce bon de commande au bureau pour acceptation de la dépense.

F - Demande de Remboursement.

Pour une demande de remboursement en bonne et due forme d'un dirigeant, d'un arbitre, ou d'un joueur, le demandeur devra récupérer sur le site de la ligue le formulaire à remplir obligatoirement et de l'envoyer au bureau de la ligue pour les dirigeants, à la commission des arbitres pour les arbitres et enfin aux commissions sportives pour les joueurs et ce pour acceptation.

Dans tous les cas, toutes les demandes de remboursement adressées à la ligue au-delà des 45 jours, suivant la dépense/le déplacement, seront rejetées.

Aucun remboursement ne sera possible sans le respect de cette règle.